

Accessibilité Et Qualité d'Usage Des Etablissements Recevant du Public (ERP)

OBJECTIFS

- Connaître et comprendre les obligations réglementaires de la mise en accessibilité des ERP
- Comprendre les enjeux de la mise en accessibilité
- Répondre à la qualité d'usage et à l'accessibilité de tous

PUBLIC

Maîtres d'ouvrage - maîtres d'oeuvre - architectes
- élus - AMO - entreprises de construction - services techniques - bureaux d'études

DUREE

2 jours

TARIF

1200 euros par stagiaire
possibilité de réaliser la formation en intra : nous contacter

DATE

Nous contacter

CONTENU

Introduction

1. Loi 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

- Explication du contexte réglementaire
- Les Arrêtés ERP neuf et ERP existant
- Ce qui a changé en 2014 et 2017

2. Définition handicaps, PMR et Usages

- Les statistiques
- Définition des handicaps
- Du handicap à l'usage

3. Le rôle et les enjeux de la concertation avec les usagers et les commissions d'accessibilité

4. Les points d'accessibilité d'un ERP neuf et d'un ERP dans un cadre bâti existant

- Le principe de la chaîne de déplacement et ses enjeux
- Les cheminements extérieurs
- Les stationnements
- Les accès et accueil
- Les circulations horizontales et verticales (dont escalier et ascenseur)
- Les sanitaires
- Les portes, commandes et équipements
- Les spécificités
- La signalétique

5. Les procédures

- Notice, attestation et dérogations
- Les Ad'Ap

6. Mise en situation

- Parcours autour du lieu de formation avec fauteuil roulant, cannes pour aveugles, exercice cognitif...

7. Bilan et échanges

CONTACT

Mail : contact@esqua.fr
Téléphone : 06 70 60 51 83